



## APPARTEMENTS - Résidence Ker-Louise - Plage de Kerleven

3 impasse de Garrec Zu - 29940 La Forêt-Fouesnant  
email : [kerlouise@kerleven.com](mailto:kerlouise@kerleven.com) - web : <http://www.kerleven.com>  
TEL : +33 (0) 6 80 03 32 77

# CONTRAT DE LOCATION

Siret 42780348100014

Code A.P.E. 702

<b>Entre le propriétaire :</b> Marie-Claire KERBAOL 1, impasse de Garrec-Zu – Plage de Kerleven 29940 LA FORET-FOUESNANT Tel : + 33 ( 0 ) 6 80 03 32 77 <a href="http://www.kerleven.com">www.kerleven.com</a> - <a href="mailto:kerlouise@kerleven.com">kerlouise@kerleven.com</a>  <b>APPARTEMENT 6 PERSONNES</b>	<b>Et le locataire :</b> Mr – Mme - Melle ..... ..... Adresse : ..... ..... ..... Code postal : ..... Ville : ..... ..... Pays : ..... Tel : ..... fax : ..... Email : .....
--	--

Il a été convenu ce qui suit pour la location Résidence Kerlouise 3 Impasse de Garrec Zu  
**29940 La FORET-FOUESNANT :**

Surface totale : 56 M<sup>2</sup> environ – Nombre de chambres : 2  
Nombre de lits de 2 personnes : un canapé lit – Un grand lit 140x190 ou 160x200 Nombre de lits de 1 personne : 2  
**Animaux admis : sous réserve d'accord écrit de la responsable et d'un supplément de...40 eu...par semaine , et en s'engageant à respecter le règlement de copropriété**

**Salle d'eau avec douche à l'italienne. , Lavabo , Bidet . w.c . séparé**

Composition de la famille : .....

Profession : .....

Le montant de la location est fixé à .....€ (euros) pour une réservation allant :

- Du.....à 17 H ( arrivée de 17 h à 18h 30)
- Au.....à 10 H (départ entre 9h et 10 h)
- 

Les charges supplémentaires sont : l'électricité selon le relevé du compteur EDF,.....  
Indépendamment du montant de la location, la taxe de séjour est perçue par le propriétaire pour le compte de la Commune **et se monte à 0 ,57€ (euros) par jour pour les adultes, 0.28 € (euros) par jour de 13 à 16 ans, gratuit en dessous de 13ans.**

Un dépôt de garantie de 300 € (euros) vous sera demandé à votre arrivée en plus du solde à la remise des clefs. Cette caution sera restituée après vérification des lieux et déduction faite des éventuelles détériorations et du coût de la remise en état des lieux. N'oubliez pas que vous devez rendre votre location dans le même état de propreté que vous l'avez trouvé !

Cette location prendra effet si le propriétaire reçoit les arrhes de 30 % du montant de la location, soit .....eu avant le ..... accompagné d'un exemplaire du présent contrat daté et signé avec la mention « lu et approuvé ».

Au delà de cette date, cette offre sera annulée et le propriétaire disposera de la location à sa convenance.

**En cas de réservation tardive :moins d'un mois avant l'arrivée ,la totalité du montant de la location sera exigée à la signature du contrat.**

Contrat établi en deux exemplaires.

Fait à .....le .....

Le propriétaire,  
Signature suivie de la mention « lu et approuvé »

Le Locataire,  
Signature suivie de la mention « lu et approuvé »